

Présentation

Au 31 janvier 2007, pour la France métropolitaine et les DOM, 337 274 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre du programme de l'enseignement scolaire public du premier degré. 321 339 enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dont 8,2 % sont rémunérés au titre de besoins éducatifs particuliers : 15 432 pour la prévention et le traitement des difficultés scolaires et 7 925 pour la scolarisation des élèves malades ou handicapés. Cette répartition est identique à celle de l'année précédente. Les formateurs et enseignants en formation en IUFM sont au nombre de 15 472 (- 11 % par rapport à 2005-2006), et 463 enseignants occupent un poste au Centre national d'enseignement à distance (CNED) [1]. Les professeurs des écoles représentent 90,8 % des effectifs de l'enseignement scolaire (90,4 % dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, et 92,8 % pour les besoins éducatifs). Parmi les enseignants, 15,7 % assument des fonctions de direction et 9,6 % sont remplaçants [2].

Le taux de temps partiel (10,4 %) pour l'ensemble des enseignants du premier degré progresse de 1,5 point par rapport à 2006. On observe toujours des disparités selon les corps (9,9 % pour les professeurs des écoles contre 15,0 % pour les instituteurs) et le type d'enseignement : 10,7 % pour le préélémentaire et l'élémentaire contre 4,6 % pour l'enseignement relevant des besoins éducatifs particuliers.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1960 à 1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1988 (- 1 %). Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent stables, avec toutefois de faibles fléchissements (- 0,8 % en 1992, - 0,3 % en 2000 et en 2005) ou de légères augmentations comme ces deux dernières années (+ 0,6 % en 2005-2006 et + 0,4 % en 2006-2007) [3].

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles et instituteurs suppléants et quelques autres enseignants titulaires ou non titulaires) en activité (formation initiale – titulaires et stagiaires en formation – y compris le CNED).

À partir du 31 janvier 2005, une nouvelle répartition des personnels rémunérés sur des chapitres budgétaires différents a été effectuée suite à la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) qui implique de profondes évolutions dans la budgétisation et la gestion des moyens de l'État. Elle distingue les enseignants affectés à l'enseignement spécialisé et adapté. Les personnels affectés dans l'administration, dans l'enseignement secondaire ou privé sous contrat, ou rémunérés au titre de l'enseignement supérieur (IUFM et établissements de formation) ou du ministère de la Jeunesse et des Sports, ne sont pas compris. Il en est de même pour les personnels hors poste (détachement, hors cadre, disponibilité, congé de longue durée, congé parental, congé de mobilité).

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comportaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'écoles ou d'établissements.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'écoles régionales du premier degré (ERP), totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Besoins éducatifs particuliers :** adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH). Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires.

■ **RASED.** Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, animés par des maîtres chargés de rééducation (ex-rééducateurs en psychopédagogie et psychomotricité).

■ **Le psychologue scolaire.** Le DEPS, diplôme d'État de psychologue scolaire, est le titre de spécialisation requis pour cet emploi.

■ Voir également rubrique "Définitions" en 9.5.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye de janvier, de 1992 à 2007.

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Les enseignants du premier degré public : évolution

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine						France métropolitaine + DOM					
	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007
Affectation												
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	286 002	287 440	289 397	294 659	296 472	297 696	298 531	300 111	302 048	308 630	310 173	311 460
Adaptation et intégration scolaires (2)	17 924	17 269	15 492	9 337	9 506	9 441	18 762	18 125	16 333	9 606	9 930	9 879
Sous-total	303 926	304 709	304 889	303 996	305 978	307 137	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103	321 339
Formation initiale (3)	18 359	19 647	18 595	19 973	16 496	14 671	19 526	20 948	20 041	20 733	17 376	15 472
CNED	389	399	438	456	473	462	389	399	438	456	474	463
Total	322 674	324 755	323 922	324 425	322 947	322 270	337 208	339 583	338 860	339 425	337 953	337 274

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (7 925 personnes) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 954 personnes).

(3) Ces effectifs sont composés de formateurs, et très majoritairement de personnels en formation.

[2] Les instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le préélémentaire, l'élémentaire et dans l'enseignement relevant des besoins éducatifs particuliers au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Corps (1)				Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (2)	Effectif	% femmes	% temps partiel
Affectation							
Enseignants dans le préélémentaire et élémentaire	26 594	254 615	21	255	281 485	81,5	10,7
- dont directeurs d'écoles	3 690	40 654			44 344	72,1	3,6
- dont remplaçants	2 783	24 101	14	8	26 906	63,6	3,1
Besoins éducatifs particuliers (1)	1 892	24 415	10	1	26 318	75,3	4,6
- dont prévention et traitement des difficultés scolaire	1 235	14 196	1	-	15 432	76,3	4,8
- dont scolarisation des élèves malades ou handicapés	453	7 464	8	-	7 925	73,5	4,1
Pilotage, encadrement pédagogique et situations diverses	576	12 819	140	1	13 536	73,7	14,0
Effectif	29 062	291 849	171	257	321 339	80,7	10,4
% femmes	79,9	80,7	55,0	68,9			
% temps partiel	15,0	9,9	0,6	8,9			

(1) Voir rubrique "Définitions" (Champ).

(2) Les non-titulaires sont essentiellement des instituteurs suppléants (246 personnes).

[3] Évolution des effectifs d'enseignants dans les écoles publiques, du 1^{er} janvier 1960 au 31 janvier 2007 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)

